Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 073-217301175-20261012-20261012_44_MAN-DE

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

***DEPARTEMENT DE LA SAVOIE***
*****
Arrondissement de SAINT JEAN DE MAURIENNE
***
Canton de MODANE

**Commune de FOURNEAUX**

**N° 44-2026**

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
## Séance du 12 octobre 2026

*L'an deux mil vingt-six, le **douze octobre** à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François CHEMIN, Maire.*

*Étaient présents : Claude MEILLE, Danielle RATEL, Thierry GERVASONI, Dominique GALERNE, Benoît BERTRAND, Adeline LÉAL, Kelly HENDRIKSEN.*

*Absents excusés : Mélanie BIBOLLET.*
*Guillaume WAROT.*
*Loris ROBIN.*

*Procurations : Patou ROBIN à Claude MEILLE.*
*Maryvonne ROBIN à Dominique GALERNE.*
*Samuel FADDA à Adeline LÉAL.*
*Aurélie FERREIRA à Thierry GERVASONI.*

*Secrétaire de séance : Danielle RATEL.*

*****

**OBJET :**

**Mandat spécial aux membres du Conseil Municipal**

*Nombre de Conseillers*

| | |
|---|---|
| *En exercice :* | *15* |
| *Présents :* | *08* |
| *Votants :* | *12* |

*Le Maire soussigné Certifie qu'en application du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation du Conseil Municipal a été affichée le*
5 octobre 2026

Le Congrès des maires et présidents d'intercommunalité de France se déroule à Paris du 24 au 26 novembre 2026.

Cette manifestation nationale est l'occasion au-delà de l'aspect purement statutaire, de participer à des débats, tables rondes, ateliers sur des sujets relatifs à la gestion des collectivités territoriales. Elle permet également d'entendre les membres du Gouvernement concernés présenter la politique de l'Etat vis à vis des collectivités locales.
La participation des maires, présidents d'EPCI et élus des différentes assemblées délibérantes présente incontestablement un intérêt pour la collectivité qu'ils représentent.
Compte tenu de ces éléments, il est proposé en application de l'article L2123-18 du CGCT :
- De mandater des membres du Conseil Municipal à effet de participer au Congrès des maires et présidents d'intercommunalité de France,
- De prendre en charge l'intégralité des frais occasionnés par ce déplacement sur la base des dépenses réelles effectuées.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de délibérer.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- Mandate Monsieur François CHEMIN, Madame Aurélie FERREIRA et Monsieur Thierry GERVASONI à effet de participer au Congrès des maires et présidents d'intercommunalité de France organisé du 24 au 26 novembre 2026 ;
- Décide de prendre en charge l'intégralité des frais occasionnés par ce déplacement sur la base des dépenses réelles effectuées ;
- Charge Monsieur le Maire et le Comptable public assignataire de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre le Maire et la secrétaire de séance.

Le Maire
François CHEMIN

MAIRIE DE FOURNEAUX 73500 (Savoie)

La secrétaire de séance,
Danielle RATEL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.